COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

---000000---

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 22 septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :

25

<u>Étaient présents</u> :

MARTY Grégory, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, GUILLOUET GELYS Monica, RASTOLL Bruno, RICO Providence, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, CATALAN Eric, RUIZ Magali, CRIADO Caroline, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, PAGET-BLANC Eric

Procurations:

Mme HECQUET à Mme VILVET M. NETTI à M. MARTY Mme CHACON à Mme RICO M. MARIA à M. ASTIE à M. FERNANDEZ M. BELLET M. MUCCHIELLI à M. BLIN

Mme AMITRANO à Mme DESSEILLES

Absents excusés : Mme RASTOLL, M. BLAY

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 09 août 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Brigitte MARTELL est nommée Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 066-216601484-20230928-DCM80-2023-DE Date de télétransmission : 04/10/2023 Date de réception préfecture : 04/10/2023 REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des
Pyrénées-Orientales
Commune de PORT-VENDRES
Séance du Conseil Municipal
28 septembre 2023
Trame Unique

CLASSEMENT ISSU
DE LA
NOMENCLATURE
« ACTES »
7.1

DELIBERATION MUNICIPALE N°80-2023

<u>OBJET</u>: REVALORISATION DES TARIFS CINEMA POUR LES DISPOSITIFS SCOLAIRES

Monsieur le Maire,

FAIT SAVOIR aux membres de l'Assemblée Délibérante que les tarifs des billets des dispositifs scolaires augmentent suite à une demande de revalorisation de la Fédération Nationale des Cinémas Français (FNCF) et du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC).

PRECISE QUE les comités de pilotage de ces deux entités ont voté conjointement les tarifs suivants :

- Collège au cinéma : 2,80 € par élève.

- Le cinéma des enfants ou Ciné nins : 2,70 € par élève.

- Ecole et cinéma : 2,70 € par élève.

DIT QUE les autres tarifs du Ciné-Théâtre « Le Vauban » restent quant à eux maintenus.

VU l'avis favorable de la Commission des finances du 27 septembre 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

D'ACCEPTER la revalorisation des tarifs du Cinéma pour les dispositifs scolaires telles que présentées ci-dessus et ce, à compter de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire, Grégory MARTY

La Secrétaire de séance Brigitte MARTELL

Acte rendu exécutoire après

Télétransmission en Préfecture le :04 octobre 2023 et publication ou notification du : 04 octobre 2023

Affichée du : 04 octobre 2023 au : 04 décembre 2023 Publication sur le site internet de la ville le :04 octobre 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture 066-216601484-20230928-DCM80-2023-DE Date de télétransmission : 04/10/2023 Date de réception préfecture : 04/10/2023